

Le texte suivant est un extrait tiré des dossiers officiels de la rencontre de l'Assemblée Générale du 15 mars, 2006.

La transcription complète est disponible à

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_en.pdf (anglais)

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_fr.pdf (français)

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_ar.pdf (arabe)

M. Maqungo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom du Groupe des États d'Afrique.

Nous saluons l'adoption de la résolution portant création du Conseil des droits de l'homme, tel que prévu par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet mondial de 2005. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, ainsi que les facilitateurs, d'avoir œuvré sans relâche à cette fin.

Le Groupe des États d'Afrique estime que la résolution revêt une très grande importance, non seulement pour le continent africain, mais aussi pour tous les peuples de la planète. Elle réaffirme les droits de l'homme et les libertés fondamentales tout en accordant une importance égale à l'ensemble des droits : économiques, sociaux et culturels, mais aussi civils et politiques.

Nous notons avec satisfaction que le texte mentionne la coopération et le dialogue, qui sont primordiaux, et qu'il admet l'importance d'éliminer la pratique du deux poids, deux mesures ainsi que la sélectivité.

Nous reconnaissons que le texte est le fruit de longues négociations et qu'il va plus loin que les précédents. Pourtant, il omet certains principes auxquels le Groupe des États d'Afrique est très attaché. Ces principes, adoptés par les chefs d'État africains, fixaient les conditions explicites de la mise en place d'un conseil des droits de l'homme fort, efficace et non politisé. Nous les avons exposés pendant les consultations; ils sont donc connus de tous. Je voudrais simplement en rappeler trois, la liste étant loin d'être exhaustive.

Le premier concerne la fréquence des réunions. Nous avons espéré que le calendrier des séances permettrait la participation de tous les États, y compris des petits, et plus précisément des pays les moins avancés. Nous formons le vœu qu'un concours sera offert aux pays les moins avancés et autres pays en développement pour assurer leur présence.

Le deuxième a trait au nombre des membres du Conseil des droits de l'homme. Nous avons espéré qu'il serait plus important que le nombre fixé dans la résolution qui vient d'être adoptée, afin d'accroître les chances d'un plus grand nombre États d'y siéger.

Le troisième principe touche au développement. Nous avons espéré que la résolution énoncerait des objectifs plus ambitieux concernant le développement. Néanmoins, comme vous-même, Monsieur le Président, l'avez si bien dit, il y a davantage à gagner qu'à perdre avec la résolution prise dans son ensemble. Par conséquent, bien que le texte ne réponde pas à toutes nos préoccupations, nous sommes fermement convaincus que, si l'ensemble de ses dispositions sont pleinement et sincèrement appliquées par tous les pays, la promotion et la défense des droits de l'homme s'en trouveront consolidées à l'échelle internationale.

Nous espérons qu'à la conférence d'examen qui devrait se tenir dans cinq ans, la position du Groupe des États d'Afrique que nous venons d'exposer sera prise en considération.

Le Groupe des États d'Afrique salue l'adoption de la résolution. Nous nous engageons à coopérer pleinement et à œuvrer étroitement avec le Conseil en vue de défendre et de promouvoir tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales, de même que nous sommes résolus de renforcer et d'améliorer les travaux du Conseil des droits de l'homme nouvellement créé.